Janvier 2024

MONTANT DE L'ALLOCATION DE LA RENTE D'INVALIDITE DE LA SAGE-FEMME

Allocation versée au titulaire en 2024	Allocation versée au conjoint collaborateur
Rente annuelle de **13 196,00 €**	Montant de la classe multiplié par 25 ou 50 % en fonction de la classe de cotisation choisie *
Date effet : mois qui suit la cessation	Date effet : mois qui suit la cessation
Versement : mensuel	Versement : mensuel
Fin du versement : âge minimum légal	Fin du versement : âge minimum légal
Fiscalité : imposable	Fiscalité : imposable
Prélèvements sociaux : oui	Prélèvements sociaux : oui

**Moyenne : lorsque l'option choisie (25 ou 50 %) pour le calcul de sa cotisation, a été modifié, les prestations sont calculées en fonction de la moyenne de l'option retenue.*